



**COMPTE RENDU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
19 Novembre 2009**

L'an deux mil neuf, le dix-neuf novembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ) légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Culturel Fernand Seigneurie de Dozulé en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MERCIER, Président.

Étaient présents : MM. J. MERCIER, Ph. POIRIER, M. TESNIERE, Mme S. GAUGAIN, MM. Th. De VANSAY, F. OLIVAIN, MM. Ph. JEAN, J.-Fr., R. HARANG, Cl. BELLANGER, Mme R. DAVID, MM. M. RENOU, S. MARIE, B. VACQUEREL, F. VAN DEN BUSSCHE, Chr. MARIÉ, Mmes G. MEVELRHUT et B. CHAUVIN, MM. J.-L. BOULANGER, MM. G. LAMOTTE, A. LOCRET, MM. M. LETIRAND, D. CAGNIARD, Fr. LANGEVIN, F. LEBRUN, B. PATTE, MM. A. FONTAINE, A. ASMANT, R. FONTAINE, M. PLESSIS, R. JOURNET, Th. CAMBON, Mme J. BOUTTELEGIER, M. Cl. LOUIS.

Absents : Mmes Ch. LENEVEU (pouvoir à M. LAMOTTE), I. GUERIN (pouvoir à M. POIRIER), V. LEDOS et M. HUMBERT, MM. J.F. WANTZ (pouvoir à M. MERCIER), P. GERMAIN, N. JOSEPH, A. LOCKHART (pouvoir à M. VAN DEN BUSSCHE), Mmes N. CHRETIEN, M. VOLLAIS (pouvoir à Mme GAUDIN), MM. P. KECHICHIAN (pouvoir à M. LOCRET), G. DESMEULLES (pouvoir à M. LANGEVIN).

Secrétaire de séance : Monsieur LAMOTTE.

Invité : Monsieur LE GUEN, Trésorier communautaire

*Date de convocation du conseil : 10 novembre 2009*

*Compte rendu affiché le 23 novembre 2009*

Le compte-rendu du 11 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

**ELECTION DES SUPPLEANTS DES COMMISSIONS TOURISME ET FINANCES**

Madame Virginie ATHENOUX ayant démissionné de son mandat intercommunal par lettre en date du 9 juin 2009, il est procédé à son remplacement comme suppléante des commissions Culture-Environnement-Tourisme et Finances,

Madame Gaudin arrivée à 20h25 n'a pas pris part aux votes.

Candidats pour la commission Tourisme : Messieurs WANTZ et LAMOTTE

Monsieur WANTZ a obtenu 14 voix, Monsieur LAMOTTE 23 voix ; deux bulletins sont blancs.

Est élu délégué suppléant : Monsieur LAMOTTE.

Candidats pour la commission Finances : Monsieur JOURNET, élu à main levée à l'unanimité.

**PRESENTATION DU BILAN FINANCIER PAR M. LE GUEN trésorier**

Spanc

SF : + 5658.80 €

Il y a eu très peu de mouvements cette année sur ce budget car Véolia a peu facturé aussi bien aux particuliers qu'à COPADOZ. Monsieur LE GUEN est intervenu auprès de Monsieur CHANUSSEAU de Véolia pour s'assurer que tous les contrôles exécutés en 2009 seront facturés en 2009. Il reste 120 propriétés à contrôler. Une réunion de la commission SPANC est prévue le 26 décembre avec Véolia pour un bilan de leur action (le contrat s'arrêtant en 2010).

#### Zac

Balance SI : - 207 243€  
SF : + 558 429.19

Résultat + 351 186.19

L'opération de la ZAC est bouclée, les dernières subventions versées et le dernier terrain doit être vendu le 27 novembre prochain. Le budget de la Zac pourra être fermé sur délibération du conseil lors de la définition du budget 2010 et les bénéfices reversés au budget général. Ceux-ci pourront alors être en partie réinvestis dans la ZAD de Putot.

Un placement en comptes à termes avait été contracté à 4.25%. Aujourd'hui le taux est de 0.80%.

#### OM

Balance SI : + 114 456.87  
SF : + 265 453.99

Résultat + 379910.86

#### Scolaire

Balance SI : - 69 851.56  
SF : - 130 473.97

Résultat - 200 325.53

#### Général

Balance SI : + 48 864.41  
SF : + 529 322.18

Résultat + 578 186.59

Malgré l'importance de la subvention d'équilibre versée au scolaire (825 000 euros contre 500 000 en moyenne les années précédentes) le résultat du budget général est positif. Le taux d'endettement de COPADOZ est assez maîtrisé pour envisager les investissements projetés.

Monsieur LE GUEN présentera en détail aux conseillers son analyse prospective le 4 février 2010 juste avant le débat d'orientation budgétaire.

### **DECISIONS MODIFICATIVES 3 et 4**

Monsieur MERCIER informe le Conseil que les immobilisations ont été entièrement remises à jour sur tous les budgets pour rattraper des amortissements jamais réalisés et s'accorder avec la Trésorerie sur l'état de l'actif. Deux décisions modificatives sont nécessaires sur les budgets Ordures Ménagères et Général :

#### Décision modificative 3 - Budget Ordures Ménagères

Dépenses de Fonctionnement

678 : -10677

042-6811 : + 10677

Dépenses d'Investissement

2313 : + 10677

Recettes d'Investissement

040-28.. : + 10677

#### Décision modificative 4 - Budget Général

Dépenses de Fonctionnement

023 : - 44326

042-6811 : + 44326

Recettes d'Investissement

021 : - 44326

040-28.. : + 44326

#### **DECISIONS MODIFICATIVES 5**

Monsieur POIRIER informe le conseil que dans le chantier de la reconstruction de l'école primaire COPADOZ doit faire face à des dépenses non prises en compte par les assureurs : plancher vétuste au rez-de-chaussée remplacé par un carrelage, pompe à chaleur, alarme et vidéo-surveillance ...travaux qui devront être réalisés avant le vote du budget 2010.

#### Décision modificative 5 - Budget Général

Dépenses de Fonctionnement

023 : + 120 000

678 : - 120 000

Recettes d'Investissement

021 : + 120 000

Dépenses d'Investissement

2313 : + 120 000

#### **PROJETS DE COPADOZ - PISTES DE REFLEXION POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Travaux d'aménagement de l'Office du Tourisme et du Point Info 14 (65 000 € HT);

Destruction du dojo (amianté, environ 15 000 euros) ;

Ravalement de l'ancienne école de filles (60 000 €);

Chemin d'accès au nouveau gymnase (50 000 €, projet 2009 pour lequel de la DGE a été accordée) ;

Isolation et révision du chauffage de l'école maternelle (70 000 € de fenêtres);

Cantines : réfection de la cantine actuelle, cuisine et salle à manger et construction d'un deuxième réfectoire à l'unité B pour cesser les déplacements d'élèves dans Dozulé (800 000 euros);

Pôle technique et développement artisanal ou tertiaire à Dozulé (100 000 €);

ZAD de Putot, acquisitions avec l'aide de l'EPF ;

Goustranville, développement de la zone d'activités ;

Hausse de la masse salariale (1 poste Point Info 14 ; 1 demi poste Office du tourisme ; un poste temps partiel cantine).

#### **OFFICE DU TOURISME : CREATION D'UN POSTE**

Suite à la création de l'Office du Tourisme par délibération le 11 juin 2009, la commission Tourisme s'est réunie pour discuter du futur programme de l'Office. Des contacts ont été pris avec Pays d'Art et d'Histoire (de PAE) pour développer des outils disponibles à l'ouverture de l'Office du Tourisme : circuits patrimoniaux avec guide-conférencier ; brochure sur le patrimoine de la communauté, participation aux manifestations autour des métiers d'Art...

Madame GAUGAIN informe donc le Conseil que le poste nécessaire à l'Office du Tourisme doit être créé cette année pour disposer du temps nécessaire au recrutement compte tenu des démarches administratives obligatoires (publication en particulier) et de la nécessité de trouver une personne qualifiée (BTS tourisme et/ou diplôme d'animateur du patrimoine). Même si les travaux de la reconstruction prennent du retard, il sera sans doute nécessaire de recruter l'agent

avant l'ouverture du service pour lui permettre de se former et de mettre en place les outils évoqués (rédaction de la brochure en particulier).

Il est précisé aussi que l'Office du Tourisme fonctionnera essentiellement les week-end et pendant les vacances scolaires et que le poste doit donc être annualisé,

Il est proposé au Conseil de créer un poste de rédacteur (catégorie B) à mi-temps. Les commissions Tourisme et Finances se sont prononcées favorablement.

Monsieur CAGNIARD et Monsieur BOULANGER s'interrogent sur le fait que la création d'un mi-temps suffise compte tenu de la nécessité d'ouvrir à plein temps en été.

Madame Gaugain précise que le temps de travail est annualisé. La personne aura des horaires très allégés hors périodes de vacances. Il est envisagé d'embaucher des vacataires l'été (des étudiants du BTS Tourisme de Deauville par exemple) pour permettre à l'agent d'avoir les pauses règlementaires l'été et 15 jours de vacances consécutifs (obligation légale). Il sera important aussi de recruter pour l'Office du tourisme et pour le Point Info 14 deux personnes complémentaires qui s'entendent et puissent éventuellement, de façon très occasionnelle, se remplacer.

Monsieur LEBRUN propose que le poste de l'Office du Tourisme intègre la mission de mise à jour du site internet ce qui n'est fait actuellement que de façon très inégale et irrégulière.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de créer le poste comme proposé et charge le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la création et au recrutement de ce poste.

#### **POINT INFO 14 : CREATION DE POSTE**

De même que pour l'Office du Tourisme, il est nécessaire de créer le poste dès maintenant pour avoir la possibilité de recruter l'agent avant l'ouverture du service et lui permettre de se former préalablement en particulier par des stages auprès des autres Point Info du département.

COPADOZ fait le choix d'un recrutement en catégorie C avec progression possible dans le poste, par concours interne.

Il est donc proposé au Conseil de créer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe, à plein temps.

Les commissions Finances et Développement économique se sont prononcées favorablement.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de créer le poste comme proposé et charge le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la création et au recrutement de ce poste.

#### **SCOLAIRE : AMENAGEMENT D'UN POSTE - CREATION D'UN POSTE**

Monsieur POIRIER informe le Conseil qu'un poste doit être créé au Scolaire pour permettre la titularisation d'un agent travaillant pour COPADOZ depuis 5 ans et donnant entièrement satisfaction. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial de seconde classe, temps plein.

De plus un autre agent du Scolaire, pour des questions de santé, demande une réduction du temps de travail. Il est donc proposé au conseil, après consultation du CTP du centre de gestion de la Fonction Publique de Caen, de réduire le temps de travail de la personne en question de 20,19 heures annualisées à 15,68 heures (il est précisé que cette consultation du Conseil et du Centre de gestion est obligatoire car la réduction du temps de travail du poste est de plus de 10%).

Les commissions Scolaire et Finances se sont prononcées favorablement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps plein sur le budget scolaire ;

- Décide de réduire la durée du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe sur le budget scolaire de 20.19 heures à 15.68 heures en réponse à la demande de l'agent, après consultation du CTP du Centre de gestion ;
- Autorise les Vice-Présidents en charge des affaires scolaires et du personnel à entreprendre les démarches consécutives à ces aménagements et créations.

### **ECHANGE DE TERRAIN AVEC LA COMMUNE DE DOZULE**

Monsieur MERCIER rappelle qu'un nouveau gymnase intercommunal scolaire ayant vu le jour la communauté de communes n'a plus l'usage de l'ancien gymnase ; la commune de Dozulé souhaite quant à elle récupérer la propriété du terrain et du bâti sur la totalité de la parcelle concernée ; De plus, les terrains de la ZAC d'Annebault étant tous vendus et la zone menée à son terme, la Communauté de communes est intéressée par de nouvelles possibilités de développement économique, artisanal ou tertiaire. Enfin, une mise en commun de certains moyens utiles aux services techniques de Dozulé et au service des ordures ménagères de la communauté de communes (avec extension éventuelle vers le SIVU) semble souhaitable.

Un échange de propriété est donc envisagé entre la communauté de communes et la mairie, soit l'ancien gymnase (et terrains correspondant au dojo) contre un terrain situé dans la zone tertiaire de Dozulé près de la nouvelle station d'épuration, sur lequel serait installé un pôle technique. A côté de ce pôle technique, la communauté de communes disposerait d'une surface dédiée au développement économique.

Monsieur LE GUEN précise que cet échange fera l'objet d'un acte administratif et d'écritures comptables dans les prochains budgets de COPADOZ et de Dozulé.

L'étude notariale de Dozulé a estimé la valeur des terrains :

-parcelle AL 45, l'ancien gymnase et son emprise, propriété actuelle de la communauté de communes : 12 euros le m<sup>2</sup> HT.

-parcelle 102 dans la zone NDA (futurs zones 1AUe et 1AUep dans le PLU en cours) selon le POS actuellement en vigueur, près de la nouvelle station d'épuration, propriété de la commune de Dozulé : 8 euros le m<sup>2</sup> Ht.

Il peut donc être envisagé d'échanger sur ces bases actuelles les 1096 m<sup>2</sup> contenant le gymnase contre 1 607 m<sup>2</sup> dans la zone parcellaire de Dozulé.

La commune de Dozulé doit se prononcer sur cet échange en séance de son conseil le 20 novembre 2009.

Il est précisé à Monsieur DE VANSAY que les terrains près de la station sont nus.

Les commissions Développement économiques et Finances s'étant prononcées favorablement,

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Accepte la valeur vénale des propriétés comme déterminée ci-dessus ;

Déclare que la délibération sera notifiée à Dozulé pour délibération concordante ;

Déclare que la valeur de la parcelle sera inscrite au bilan annuel des acquisitions ;

Autorise l'échange sous réserve de la délibération concordante du conseil municipal de Dozulé ;

Autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à entreprendre les démarches et à signer tout document en ce sens.

### **DESTRUCTION DU DOJO**

Monsieur POIRIER explique au conseil que compte tenu de la construction d'un dojo attenant au nouveau gymnase et l'ancien dojo étant vétuste, ne pouvant plus être chauffé et ne répondant plus aux normes de sécurité, il doit être détruit. Un diagnostic a révélé la présence d'amiante. La destruction du dojo de ce fait est évaluée à environ 15 000 euros. L'emplacement du dojo deviendra au terme de l'accord qui a été débattu juste après propriété de Dozulé.

La commission Finances s'est prononcée favorablement,

Madame DAVID souhaite savoir ce que Dozulé veut faire à la place.

Madame GAUGAIN explique que Dozulé a besoin de terrains en centre bourg pour repositionner habitat et commerces. Le gymnase étant lui aussi vieillot, l'aménagement de tout l'espace fait l'objet d'étude et de projets. D'un autre côté, COPADOZ est à la recherche d'espaces dédiés au développement économique. Il s'agit donc d'adapter la répartition de certains espaces aux compétences des uns et des autres.

Le conseil autorise à l'unanimité le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à tout mettre en œuvre pour que la destruction du dojo soit réalisée.

### **RETROCESSION DES TERRAINS DU COLLEGE LOUIS PERGAUD**

Monsieur MERCIER informe le Conseil que conformément à la loi du 13 août 2004 de décentralisation, il est nécessaire de procéder à des échanges de propriétés entre les collectivités territoriales.

COPADOZ étant resté propriétaire de parcelles sur lesquelles le collège Louis Pergaud est construit, le Conseil Général a formulé une demande pour régler rapidement cette situation bancal. Un transfert partiel avait déjà eu lieu pour permettre les travaux du gymnase et du chemin d'accès à celui-ci.

La commission Finances s'est déclarée favorable à cet échange.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à rétrocéder au Conseil Général, à titre gracieux, les parcelles cadastrées AI109 et AI110 et AI114 et de signer tous les actes administratifs relatifs à ce transfert de propriété.

### **ADHESION A TOURISME EN PAYS D'AUGE**

Madame GAUGAIN présente au Conseil l'association créée par Monsieur AUGIER, maire de Deauville. Cette association propose aux communes ou intercommunalités de l'intérieur du Pays d'Auge un partenariat pour les faire bénéficier d'expositions ou de manifestations organisées sur la côte, moyennant une participation annuelle d'environ 1 000 euros.

Monsieur DE VANSSAY confirme que son but premier est d'attirer les touristes vers l'intérieur du Pays d'Auge.

Madame GAUGAIN précise que COPADOZ a régulièrement été convié, à titre gratuit, aux réunions de Tourisme en Pays d'Auge. Quelques communes de COPADOZ y adhèrent individuellement. La création de l'Office intercommunal du tourisme rend cette adhésion plus pertinente encore. Le tourisme est un vecteur croissance mais il est important aussi de proposer aux touristes et aux habitants des communes, notamment les jeunes, quelques animations.

Monsieur CAGNIARD propose l'organisation de circuits de ballades sur les canaux.

Madame GAUGAIN est en effet informée de projets en cours, notamment de Basseneville en lien avec des communes et communautés de communes voisines. Tourisme en Pays d'Auge peut aider au rapprochement avec les collectivités du Pays d'Auge pour mettre en œuvre des projets communs.

Monsieur LETIRAND indique que des associations existent comme « Les Amis des marais de la Dives » et s'interroge sur la nécessité de multiplier les initiatives.

Madame GAUGAIN est persuadé qu'il faut en effet travailler avec toutes ces associations et non contre. Un autre projet peut voir le jour autour du « Chemin des Anglais ».

Monsieur CAMBON suggère que l'engagement se limite à l'année 2010 et qu'un bilan soit fait à l'issue de cette année pour évaluer les bénéfices de cette affiliation.

Monsieur LETIRAND, dont la commune adhère, est sans nouvelles de l'association depuis plus d'un an et s'interroge sur leur activité réelle. Il précise à Monsieur LEBRUN qu'en ce qui concerne Goustranville les projets en liaison avec l'association concernaient le CIRALE et n'ont vu le jour par manque de disponibilité de celui-ci (problème de calendrier pour organiser des visites).

La commission Tourisme s'étant prononcé favorablement,

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de ce dossier à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette adhésion pour l'année 2010.

### **CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur MERCIER informe la commission qu'il a été reçu avec Monsieur TESNIERE par les responsables au Conseil Général des problèmes d'assainissement. En effet, le Conseil Général a sollicité depuis plusieurs années COPADOZ pour signer une convention organisant les rejets des eaux usées des particuliers dans les fossés départementaux, convention que COPADOZ s'est toujours refusée de signer compte tenu des engagements qui étaient exigés (frais annuels pour les particuliers, contrôles de la qualité des eaux par COPADOZ...). Les projets de plusieurs pétitionnaires sont actuellement bloqués faute d'un accord. Il a été convenu que la rédaction de cette convention serait entièrement revue selon les propositions de COPADOZ.

Une nouvelle version remaniée est donc soumise à la lecture des conseillers.

Monsieur MERCIER se propose de se servir de cette nouvelle version comme base aux discussions avec le Conseil Général, compte tenu qu'il reste dans la convention des clauses qui ne sont pas acceptables comme l'obligation faite aux pétitionnaires de payer 50 euros par an.

Monsieur MERCIER précise également que des discussions sont engagées au sujet des aides que le Conseil Général se propose de verser pour la mise aux normes des installations les plus polluantes (environ 50% du coût).

Monsieur JOURNET conteste la rédaction de l'article 4 de la convention et des obligations faites aux communes.

Monsieur MARIE et Monsieur CAGNIARD s'interrogent sur l'inégalité de traitement qui est fait entre les administrés (ceux qui rejettent dans les fossés départementaux et les autres) et les territoires (incohérence avec les SCOT).

Monsieur Alain FONTAINE demande aux maires d'être vigilants à la signature des permis de construire.

Monsieur DE VANSAY suggère qu'une enquête soit menée auprès des autres collectivités ayant la compétence SPANC pour savoir si elles ont signé de telles conventions et dans quelles conditions.

Une majorité se dégage pour prendre l'avis d'un juriste.

Il est décidé à l'unanimité de reporter la signature d'une telle convention au risque de bloquer les pétitionnaires dans leurs projets de construction.

### SPANC - Contrat Véolia

Monsieur MARIE ayant pris note de la fin du contrat avec Véolia en 2010 s'interroge sur le renouvellement du contrat et la fiabilité des préconisations de cette entreprise en matière de systèmes d'assainissement.

Monsieur MERCIER assure que les préconisations ne dépendent pas de Véolia mais de la nature des sols. COPADOZ est assez satisfait de la prestation de Véolia et de la qualité de leurs contrôles. Par contre les particuliers doivent faire attention dans le choix des prestataires d'autant plus que ces travaux actuellement ne sont pas financés (pas de participation de l'Agence de l'eau).

Michel TESNIERE suggère que le SPANC développe son rôle de conseil auprès des particuliers.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### Accessibilité handicapés

Monsieur MERCIER informe le conseil que la plupart des communes ont transmis leur plan d'accessibilité (quelques uns sont en cours de rédaction et sont attendus au plus tôt ; une commune refuse de le transmettre). Ces plans vont permettre un premier état des lieux mais les communes doivent bien intégrer la date butoir de 2015 date à laquelle toutes les installations devront être accessibles (en l'état actuel, peu de communes n'ont chiffré et planifié les travaux).

### Reconstruction

Elle avance dorénavant assez bien mais le déménagement des bureaux et de la bibliothèque ne sont envisageables que vers le mois d'avril.

### Grippe A

Le centre de vaccination est à Dives. Dozulé est ville référente. Un plan de continuité a été mis en place.

Monsieur POIRIER informe le conseil que 2 000 euros de dépenses exceptionnelles ont été engagés pour l'achat de produits et équipement d'hygiène aux écoles.

### Sacs jaunes

Monsieur TESNIERE dresse un premier bilan positif de la mise en place des sacs jaunes. La population de Dozulé est très coopérative et respectueuse des règles données.

Monsieur MERCIER précise que face au coût élevé du tri sélectif, COPADOZ cherche en permanence des solutions pour minimiser ces coûts en particulier la facture Véolia.

Monsieur OLIVAIN demande s'il n'existe pas d'autres prestataires.

Monsieur MERCIER explique que seules deux sociétés avaient répondu à l'appel d'offre et que Véolia était de loin le moins cher. Il reste qu'il est possible de faire des économies en particulier sur la location des containers. Le Syvedac étudie la possibilité de proposer un service dédié au recyclage pour ces adhérents.

Monsieur VACQUEREL souhaite connaître le calendrier d'extension de la collecte des sacs jaunes à d'autres communes.

Monsieur TESNIERE explique que les tournées vont être étendues aux communes d'Annebault et de Putot et que des solutions sont à l'étude pour les autres communes pour lesquelles le porte à porte n'est pas possible. Un calendrier sera fixé prochainement par la commission Ordures ménagères. Il faut envisager en cas d'extension du service l'achat d'un troisième camion et un besoin accru de main d'oeuvre.

### Convention avec Dozulé sur l'occupation des locaux du futur Office du Tourisme

Monsieur MERCIER précise que le souci a été, compte tenu de l'importance de l'investissement de garantir les deux collectivités parties prenantes en cas de changement de gouvernance et de projets d'un côté comme de l'autre. Un loyer de 1 000 euros annuels a été instauré.

### Tatami

Le bureau se propose de donner l'ancien tatami du dojo à l'association ALD.

Accord est donné à l'unanimité.

### Informations transmises par Monsieur LE GUEN

FCTVA : les communes ayant signé l'accord de versement anticipé du FCTVA sont invitées à mettre en œuvre leurs projets d'investissements pour que le contrat puisse être renouvelé.

Hélios : trois collectivités peuvent aujourd'hui être connectées : COPADOZ, Dozulé et le SIVU. Les communes qui n'auraient pas encore répondu à la demande d'adresses mail sont invitées à le faire rapidement. Les échos des collectivités déjà connectées sont très positifs.

Inventaire : les communes ont tout intérêt à se doter de logiciels d'inventaires et à gérer leurs immobilisations.

A propos du FCTVA, Monsieur DE VANSSAY, précise qu'il est quelques fois difficile pour les communes de mobiliser les entreprises. De plus, à l'occasion du congrès de l'AMF, le gouvernement s'est engagé a priori pour permettre aux collectivités de reporter leurs engagements sur 2010.

En cas de non respect des engagements, Monsieur LE GUEN précise que les communes retomberont dans le régime général des remboursements FCTVA (sur déclaration trimestrielle du réalisé, sans anticipation).

Monsieur LOUIS souhaiterait savoir si les panneaux signalétiques sur les chemins de randonnées vont être refaits.

Madame GAUGAIN informe le conseil qu'il s'agit bien d'un projet à chiffrer pour l'année 2010. Des contacts vont être pris avec l'association qui entretient les chemins pour faire une mise au point.

Monsieur JOURNET informe le conseil que le collège de Dozulé sollicite des subventions des communes.

Monsieur Alain FONTAINE suggère que soit organisé un comité des maires ou une réunion du conseil communautaire pour débattre avec des personnes invitées compétentes de la réforme des collectivités locales.

Monsieur MERCIER retient cette idée et lui donnera suite en 2010.

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire

Monsieur LAMOTTE